

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Service des Permis de Visite
67 Rue Servient
69433 LYON CEDEX 03

Je soussigné(e) Mme – Mr (rayer la mention inutile)

NOM...

(Nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom...

Né(e) le...

A

Domicile (N° et rue)...

Code Postal...

Ville...

Tél Domicile ou Portable (obligatoire)...

Profession...

Lien parenté

Père/Mère

Frère/Soeur

Epoux/Epouse

Fils/Fille

Concubin(e)

Autre (préciser)

Nom du Juge Compétent (Obligatoire)...

N° Pièce identité

Préfecture

Sollicite auprès de vos services, un permis de visite de rencontrer

NOM...

Prénom...

Né(e) Le...

A...

Détenu(e) à la Maison d'Arrêt de (obligatoire)...

Depuis le...

(merci de préciser au moins l'année)

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, Madame ou Monsieur le Juge, l'expression de mes sentiments les plus respectueux

Date et signature

PERMIS DE VISITE MINEUR N°

MAJEUR accompagnant

Madame/Monsieur

né(e) le _____ à _____

PHOTO ENFANT

N° de la carte d'identité : _____ Préfecture

Lien de Parenté avec l'enfant :

Adresse :

MINEUR demandeur d'un permis de visite

L'enfant :

né(e) le _____ à _____

Lien de parenté avec le prévenu :

Permis exceptionnel valable : _____ fois par..

Pour voir le nommé :

Détenu à la Maison d'Arrêt de :

Magistrat : Mme/M

Fait à Lyon le _____

DOUBLE MAGISTRAT n°

MAJEUR accompagnant

Madame/Monsieur

né(e) le _____ à _____

PHOTO ENFANT

N° de la carte d'identité : _____ Préfecture

Lien de Parenté avec l'enfant :

Adresse :

MINEUR demandeur d'un permis de visite

L'enfant :

né(e) le _____ à _____

Lien de parenté avec le prévenu :

Permis exceptionnel valable : _____ fois par..

Pour voir le nommé :

Détenu à la Maison d'Arrêt de :

Magistrat : Mme/M

Fait à Lyon _____

le _____

PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

POUR LES PERSONNES MAJEURES

- ✓ Fiche de renseignement
- ✓ **2 photos d'identité identiques**, de format standard et récentes. (Le visage doit être dégagé donc sans foulard, casquette, chapeau ou autres accessoires). Merci de votre compréhension.
- ✓ Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en **cours de validité** avec les **numéros lisibles** (Ex : Carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ou carte de séjour).
- ✓ Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (Ex : Facture EDF/GDF, Télécom, Facture d'eau, Avis d'imposition, Quittance de loyer ou tout autre document légal portant vos coordonnées).
- ✓ Copie **de toutes les pages** du livret de famille (pour les : père, mère, époux, épouse, frère, sœur, enfant) ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention du P.A.C.S. **ou** copie du certificat de vie maritale ou de concubinage délivré par la mairie(pour les conjoints ou concubins).

Concernant les demandes de permis de visite des ENFANTS MINEURS :

ATTENTION : Un dossier doit être établi pour chaque accompagnant d'un mineur,
Le majeur accompagnant doit établir sa demande de permis de visite nominatif (voir ci-dessus)

- pour le mineur

Fiche de renseignement (*REmplir les 2 parties pour le même mineur*)

- ✓ 2 photos d'identité identiques de l'enfant pour chaque accompagnateur
 - ✓ Photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité de la mère ou du père
 - ✓ Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (Ex : Facture EDF/GDF, Télécom, Facture d'eau, Avis d'imposition, Quittance de loyer ou tout autre document légal portant vos coordonnées).
 - ✓ Copie **de toutes les pages** du livret de famille (pour les : père, mère, époux, épouse, frère, soeur, enfant) ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention du P.A.C.S. **ou** copie du certificat de vie maritale ou de concubinage délivré par la mairie(pour les conjoints ou concubins).
- joindre un courrier d'autorisation de visiter le détenu si l'accompagnant n'est pas le père ou la mère de l'enfant, ainsi qu'une copie de pièce d'identité de l'accompagnant et du parent, toutes les pièces attestant du lien de l'enfant avec le détenu

Pour les personnes hébergées, veuillez joindre en plus :

- ✓ Attestation d'hébergement
- ✓ Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeant
- ✓ Photocopie du justificatif du domicile de l'hébergeant

Si la personne a fait appel de sa condamnation :

Veuillez vous adresser à la Cour d'Appel :

1 rue du Palais de Justice 69005 LYON

04/72/77/30/30

Si la personne est condamnée définitivement :

Veuillez adresser votre demande de permis de visite à la maison d'arrêt concernée.

→ *Merci de veiller à nous adresser votre dossier complet.
Tout dossier incomplet sera automatiquement retourné*